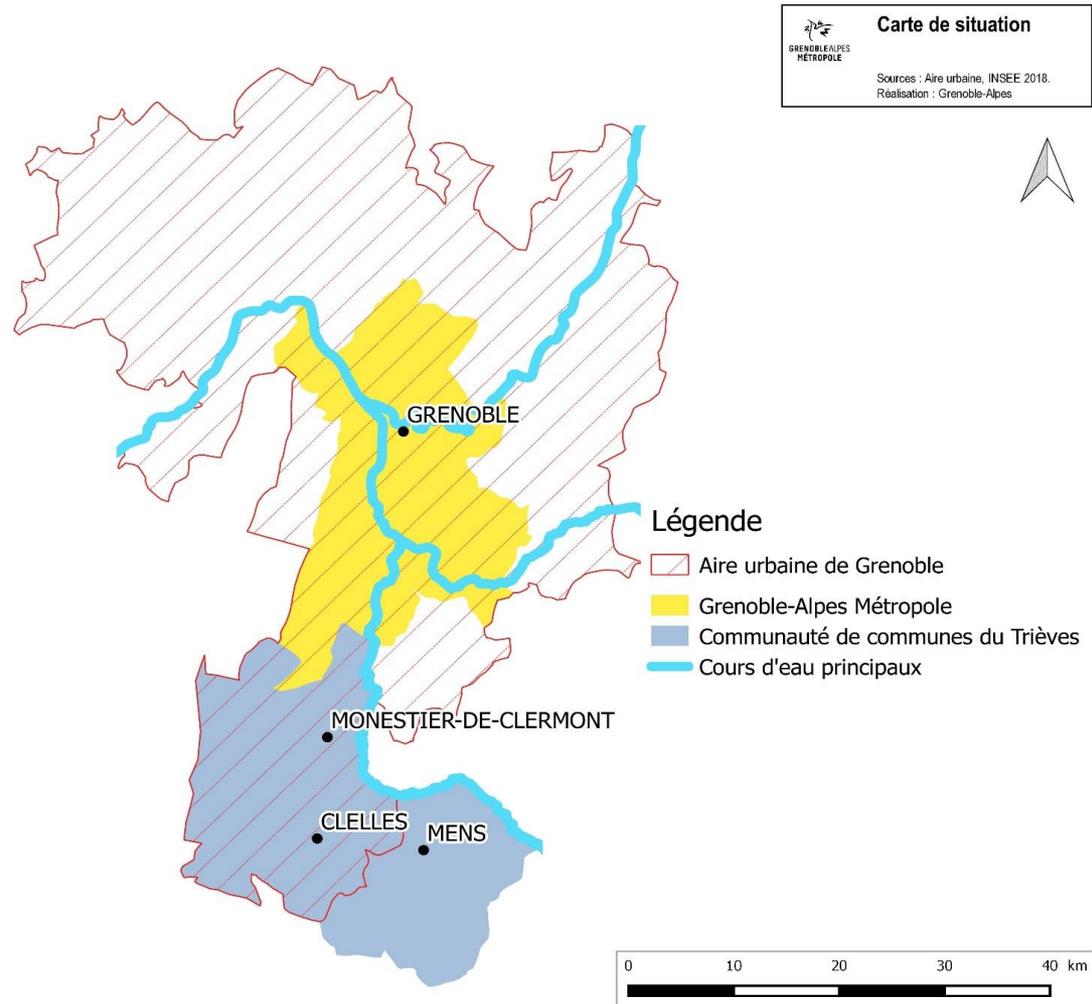




COPIL Contrat de réciprocity

CAP RURAL 24 septembre

Le territoire :





Les étapes :

- **Fin 2017 : réflexion commune des présidents** de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de communes du Trièves
- **Printemps 2018 : mobilisation des services** des deux intercommunalités pour identifier les premiers contenus potentiels
- **Décembre 2018 : Elargissement de l'élaboration du Contrat de réciprocity au Département de l'Isère**
- **Février 2019 : Elaboration d'un Contrat de Transition Ecologique (avec l'Etat)**
- **Mai 2019 : Signature d'un Protocole d'accord tripartite** (Communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole, Département de l'Isère)
- **Juillet 2019 : Articulations CTE / Contrat de réciprocity**
- **Signature prévisionnelle du Contrat de réciprocity : décembre 2019**



Thématiques :

- 1) Gestion des déchets
 - 2) Tourisme
 - 3) Agriculture et alimentation
 - 4) Forêt et filière bois
 - 5) Développement économique
 - 6) Mobilités
- + 1 récemment (gestion de l'eau)

Retour d'expérience :

1) Vigilance / interrogations :

- Risque de dispersion de l'IDT (ex : CCT / PNRV, CCT/ Matheysine et Oisans etc..), coopé = usine à gaz ?

2) VA du Contrat de réciprocity :

- Une coopération renforcée = renforcement des moyens (IDT, financements) pour « faire du dvt » et travailler à la bonne échelle des enjeux, renforcer la visibilité des actions auprès des partenaires publics
- Se doter d'une vision globale dans la coopé ville-campagne (à la diff. approche sectorielle et opportuniste)
- Travailler sur une « domestication réciproque » : dimension interculturelle (modes d'organisation des structures très différents, créer une culture de la confiance),
- Souplesse méthodo, approche facilitée par la dimension volontaire de la démarche, sur un temps long lié à un agenda interne, élargissement et ancrage possibles multi-acteurs (coopé territoriale diff de coopé institutionnelle).

Les projets de coopération déjà identifiés :

1) Gestion des déchets

Objectifs : Développer une gestion solidaire des déchets à l'échelle du Sud Isère, disposer d'outils fiables et maîtriser les coûts dans la durée.

Actions de coopération (déjà en cours):

Mutualisation des outils de traitement des déchets en vue de la reconstruction et de la gestion d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau centre de tri des déchets ménagers (ATHANOR)



Les projets de coopération déjà identifiés :

2) Tourisme

Objectifs : Renforcer l'attractivité touristique nationale et internationale de territoires complémentaires sur le plan touristique; améliorer la notoriété du Trièves auprès des habitants de la métropole et réciproquement.

Actions de coopération (déjà en cours) :

- diffusion d'information et promotion touristique réciproques, participation commune à des événements et salons,
- co-conception de produits touristiques (notamment en éco-tourisme et tourisme d'affaire) et maillage de projets structures (vélo, sentier des Huguenots...).
- Commercialisation réciproque de l'offre touristique (Grenoble Pass, forfaits de ski, produits locaux...)

Les projets de coopération déjà identifiés :

3) Agriculture et alimentation

Objectifs : mieux répondre aux enjeux croissants relatifs à la demande de produits locaux, accompagner le développement des circuits courts et l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, aider au maintien d'une agriculture diversifiée.

Actions de coopération : dans le cadre

- Participation à la Stratégie Agricole Alimentaire interterritoriale
- Intégration au Pôle agroalimentaire de l'Isère
- Participation éventuelle des agriculteurs de la Métropole au projet de Maison de Pays (en compléments de gamme)
- Développement de l'installation agricole

Les projets de coopération déjà identifiés :

4) Forêt et filière bois

Objectifs : Travailler à une échelle large (inter-TEPOS) à l'avenir de la forêt et à l'adaptation des filières bois dans le cadre du changement climatique et de la transition énergétique

Actions de coopération :

- **Bois énergie :** accompagner le développement des réseaux de chaleur et des chaufferies bois, améliorer la production et la distribution de bois buche local.
- Bois de construction : renforcer la construction en bois local dans les maitrise d'ouvrage publiques.
- Gestion multifonctionnelle des forêts : améliorer le dialogue et l'information entre professionnels de la forêts et usagers (loisirs), mieux prendre en compte la protection des ressources en eau dans la gestion forestière
- Animation et mutualisation des recherches de financements

Les projets de coopération déjà identifiés :

5) Développement économique

Objectifs : Renforcement des filières économiques des deux territoires et dynamiser l'installation de porteurs projet.

Actions de coopération:

- Développer une animation économique partagée pour : mieux identifier les porteurs de projet, renforcer l'installation et le développement d'activités, identifier de potentiels investisseurs.
- Développer des partenariats avec des organismes de formation, des pôles de compétitivité, des clusters, des entreprises leader...
- Développer le télétravail et le coworking
- Renforcer les dynamiques de filières économiques : sports de pleine nature (+ artisanat d'art, éco-entreprises, restauration et circuits courts)

Les projets de coopération déjà identifiés :

6) Mobilités

Objectifs : améliorer les mobilités pour mieux faire face aux enjeux climatiques, socio-économiques et de santé.

Actions de coopération :

- Amélioration des infrastructures de liaison Trièves-Métropole (RD 1075) et de l'information des voyageurs et usagers concernant les différents travaux (RD 1075, échangeur du Rondeau et A480)
- Développement de l'intermodalité (notamment à partir des gares)
- Développement du co-voiturage
- Organisation d'une information et d'une concertation mutuelles concernant l'avenir de la ligne ferroviaire Grenoble-Gap.

Gouvernance et animation de la coopération

Durant la phase d'élaboration

- **Le comité de pilotage** : composé des représentants élus des 3 collectivités signataires. Il décide des propositions à faire aux 3 exécutifs concernant la méthodologie d'élaboration du contrat et les modalités pérennes de gouvernance du Contrat.
- **Le comité technique** : composé des référents techniques des 3 collectivités. Elabore des propositions méthodologique, prepare le contenu du contrat et organize la mobilization des acteurs locaux.

Après la signature du Contrat

- **Le Conseil de réciprocité** : assure le pilotage et l'évaluation du Contrat (ex COPIL), peut être élargi aux partenaires publics (ex: Région, Etat, CDC).
- **Le Comité technique** : Préparation des reunions du Conseil de Réciprocité et animation globale du Contrat.

Le Contrat de Transition Ecologique :

En janvier 2019, l'Etat a sélectionné Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de communes du Trièves en tant que lauréats d'un **Contrat de Transition Ecologique**.

- Le CTE vise à soutenir des projets locaux de transition écologique afin de préparer et/ou d'accélérer la transformation d'un territoire sur le long terme. Il s'agit d'une politique expérimentale qui pourrait s'élargir dans les prochaines années.
- Le CTE rassemblera plusieurs financeurs : Etat, ADEME, Caisse des Dépôts, Agence de l'Eau DIRRECTE (...) et pourrait associer également la Région et le Département.
- Ce contrat peut concerner des opérations à dimension sociale et économique.
- La durée du CTE portera sur une **période de 3 à 5 ans**.
- Le calendrier d'élaboration s'appuiera sur une mobilisation des acteurs (à définir) et devra être organisé de façon à ce que le CTE soit signé en juillet 2019 en vue d'une mise en œuvre dès début 2020.
- Dans la mesure du possible, cette démarche devra s'articuler au mieux avec l'élaboration du Contrat de réciprocité ((contenus d'actions, concertation, co-financements..)).



Fiches actions CTE

Mobilités

- Mettre en place un « RER métropolitain » ;
- Favoriser le co-voiturage de courte distance ;
- Développer une approche multimodale des grandes voiries (voies réservées aux transports en commun ou au covoiturage) ;
- Développer l'usage des mobilités douces et notamment la location de vélos à assistance électrique dans les gares périurbaines ;
- Encourager le renouvellement du parc automobile, y compris au travers du développement d'infrastructures de recharge (GNV, etc.) ...

Traitement et une valorisation des déchets

- Mutualiser et moderniser les outils industriels de traitement ;
- Développer une voire des unité(s) de méthanisation ;
- Expérimenter la mise en œuvre d'une police de l'environnement, notamment s'agissant des déchets...

Développement économique et formation

- Créer des offres combinées de tourisme écoresponsable ;
- Accompagner les démarches de conversion en agriculture biologique ;
- Renforcer les circuits de transformation et de distribution des produits locaux ;
- Appuyer la structuration des filières artisanales locales et les éco-entreprises ;
- Renforcer l'offre de formation locale...

Energie et écologie

- Accompagner la rénovation énergétique et écologique du bâti, public comme privé ;
- Développer la production d'énergie renouvelable locale ;
- Renforcer le rôle de la Métropole en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie...